



COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230912-051-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Publication : 12/09/2023

DECISION DU MAIRE

N°051/2023- Modification de la décision n°050-2023 portant attribution du marché de travaux relatif à la restructuration de la salle des fêtes (17 lots)

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1^e à 22^e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Vu la décision du Maire n°050-2023 en date du 6 septembre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux alloti concernant la restructuration de la salle des fêtes,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant la mise en ligne du dossier sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Considérant les rapports d'analyse des offres dressés le 19 juillet et le 6 septembre 2023 (après négociations),

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De modifier la décision n°050-2023 en date du 6 septembre 2023 en retenant le candidat suivant pour le lot n°11 :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant en € HT	Montant en € TTC
2	TERRASSEMENTS – VRD (PSE 1 retenue)	SARL FONTENAT TP (01)	136 983,91	164 380.69
3	DEMOLITIONS - GROS-ŒUVRE	ENTREPRISE TABOURET (01)	240 000.00	288 000.00
4	OSSATURE BOIS - CHARPENTE BOIS (PSE 2 retenue)	SAS APEX CHARPENTE (01)	341 817.28	410 180.74
6	ETANCHEITE	DAZY SARL (01)	83 000.00	99 600.00
7	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR - BARDAGE	SAS GUELPA PERE ET FILS (69)	90 107.82	108 129.38
8	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS (PSE 2 retenue)	MENUISERIE ROUX ET FILS SAS (01)	76 084.00	91 300.80
9	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	ROLLET SAS (71)	88 752.30	106 502.76
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS (PSE 4 retenue)	LES MENUISERIES DE L'AIN (01)	257 211,50	308 653.80
11	MUR MOBILE	SAS ÉOLE (44)	29 500.00	35 400.00
12	PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS	SAS GUELPA PERE ET FILS (69)	121 279.22	145 535.06
13	PLAFONDS SUSPENDUS	SAS GUELPA PERE ET FILS (69)	46 372.86	55 647.43
14	CARRELAGES - FAIENCES	SARL AIN CARRELAGES (01)	75 000.00	90 000.00
15	SOLS SOUPLES	MEURENAND SARL (01)	4 390.84	5 269.01
16	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	SARL CHRISTIAN NEVEU (01)	205 181.90	246 218.28
17	PHOTOVOLTAIQUE	SAS JUILLARD CHAUFFAGE (01)	34 845.20	41 814.24
18	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	ETABLISSEMENTS JOSEPH SAS (01)	278 000.00	333 600.00
19	EQUIPEMENTS DE CUISINE ET BAR	ETABLISSEMENTS JOSEPH SAS (01)	63 800.00	76 560.00
MONTANT TOTAL			2 172 326.83	2 606 792.19

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 3 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.



12 SEP. 2023

Le Maire,
Guillaume FAUVET